



## Question écrite au Conseil communal relative à la gestion de l'eau potable

Monsieur le Président de la municipalité  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux

Nous voici arrivés au terme d'un été sans restriction d'usage de l'eau potable.

Les années précédentes, tous les ménages de la commune recevaient un papillon début juillet pour l'informer des restrictions.

Cette année, qui fut aussi chaude que celle de 2022, il en a été tout autrement.

Dans le dernier Vétrozspective, votre Conseil constatait une augmentation de la consommation, aidé en cela par l'installation des compteurs d'eau.

Pourriez-vous svp m'indiquer le volume d'eau potable fourni durant les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

Les restrictions émises les années précédentes ont-elles permis une économie en volume ?

En date du 23 août 2023, nous avons appris l'installation de la Brasserie Valaisanne dans la zone industrielle.

Comme toute brasserie, sa consommation d'eau sera conséquente.

En quittant Sion et sa source La Fille, la brasserie prélèvera, en 2024, son eau dans la source du Motelon.

Avec le bouclage qui a été récemment réalisé, est-ce que le volume d'eau nécessaire à la brasserie sera-t-il suffisant ?

Etant donné le futur climatique, qu'est-ce qui est prévu au niveau gestion de l'eau avec la brasserie, en particulier l'été, lorsque le débit de la source s'amointrit ? Quel sera l'arbitrage de la commune entre les besoins industriels et celui de la population ?

Je vous remercie pour vos réponses et vous présente mes salutations distinguées.

Xavier Berthouzo

Vétroz, le 16 octobre 2023

accepté et remis

le 24/10/2023

Pierre-Michel VENETZ  
Président du Conseil général  
Rue du Pont 39  
1963 VETROZ